



RÈGLEMENTS OFFICIELS

CONCOURS INTITULÉ : 10 000 \$ À GAGNER – BOURSE UTILE *Gagne ta session*

1. ORGANISATEUR

Le Concours est tenu par Lexya inc., en collaboration avec UTILE (individuellement et collectivement l'« Organisateur » ou l'« Organisateur du Concours »).

2. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Être étudiant(e) à temps plein dans un établissement postsecondaire au Québec
- Être âgé(e) de 17 ans ou plus
- Résider au Québec
- Avoir rempli le formulaire d'inscription via Wylfred

Sont exclus : les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, de sa société mère, de toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

3. DÉPÔT DES BULLETINS

Il n'y a pas de bulletins physiques ; la participation à l'épreuve décrite ci-dessous est suffisante pour être reconnu comme participant au concours. Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner.

4. DURÉE

Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« Durée du Concours ») :

Début du Concours

Date : 2026-08-28

Heure : 12:00:00 PM Heure de l'Est (ET)

Fin du Concours

Date : 2026-11-16

Heure : 11:59:59 PM Heure de l'Est (ET)

5. PRIX

Les prix disponibles à être gagnés sont les suivants :

Nom et description du prix : Bourse d'études de 2 500 \$

Nombre de prix : 4

Valeur : 10 000 \$ (total)

- Une seule participation est permise par personne pendant la Durée du concours.
- Tous les prix ne sont pas échangeables ou remboursables.
- Tous les prix ne sont pas monnayables, ni substituables et ne peuvent être utilisés de manière rétroactive.

6. TIRAGE

Lieu: Bureaux de l'Organisateur, au 30-1375 rue Frank-Carrel, Québec, Qc

Dates: 19 novembre 2026

Heure: 10 : 00 AM (ET)

7. DÉTAILS DU TIRAGE

Sélection au hasard de quatre (4) inscriptions admissibles parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

8. MÉDIA UTILISÉ

- Page du concours (<https://wylfred.ai/concours/bourse-utile>)
- Bannière Evely
- Médias sociaux

9. ENDROIT, DATE, HEURE RÉCLAMATION DES PRIX

Les gagnants doivent être rejoints dans les sept (7) jours suivant le tirage et ainsi réclamer leur prix auprès de l'Organisateur.

Aucun prix ne sera remis sans que les gagnants n'aient été confirmés. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

10. PERSONNES EXCLUES

Tout employé, représentant, ou agent de Lexya ou d'UTILE, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

11. ÉPREUVE

Les gagnants seront sélectionnés au hasard parmi les gens qui se seront inscrits sur la page web du concours (<https://wylfred.ai/concours/bourse-utile>).

12. MENTION LÉGALE

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Régie des alcools, des courses et des jeux. La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec n'est liée d'aucune façon par le Concours et ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit de toute question relative au Concours.

Facebook. Si le Concours est hébergé sur la plateforme Facebook, toute personne qui y participe confirme qu'elle dégage Facebook de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de sa participation au Concours et reconnaît que le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par Facebook, ni associé à Facebook. Les renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à Facebook. (idem pour Instagram)

13. DIVERS

En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements

applicables. Seuls les participants choisis seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.